

Les salariés de la société <u>SAMSON</u> / **T**: 02.41.56.09.40 (siège à Saint Léger sur Cholet), spécialisée dans les chaussures, s'impatientent. En effet, la société avec été rachetée par le groupe <u>COLONNIER-COIFFARD</u> / **T**: 02.41.49.00.49 (siège à Saint Philibert en Mauges) en février dernier. Une opération qui devait s'accompagner de la suppression de 82 emplois sur 128. Cependant, une polémique était née suite à la découverte de mails entre un cadre de l'entreprise qui aurait délivré des informations confidentielles au projet de reprise concurrent. Le tribunal de commerce d'Angers doit examiner une demande du CE et de la représentante des salariés pour que soit annuler la cession. Il doit rendre sa décision le 20 mai. Une plainte a été déposée en mars auprès du procureur de la République d'Angers. Les salariés ne comprennent pas l'inertie du ministère public qui n'aurait pas démarrer les investigations demandées afin de recueillir des preuves de fraude éventuelle.